



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

OBJET :

**AVENANT AU CONTRAT
DE PARTENARIAT AVEC
L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE
RELATIF A
L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE DU BASSIN
AMONT DE LA SEINE**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Nombre des membres
composant le Comité
syndical.....27

En exercice.....26

Présents à la
séance.....5

Représentés
par mandat.....2

Absents.....19

Etaient absents excusés :

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART

M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Procédé de réception - Ministère de l'Intérieur

75-200075224-20190702-2019-06-16-DE

Procédé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2019

Fichage : 02/07/2019

Sur l'autorité compétente par délégation

Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion

Caroline CARLIER



2019-06/16

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE
L'EAU SEINE-NORMANDIE RELATIF A L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN AMONT DE LA SEINE**

Le Comité syndical,

VU La délibération n°2017-10/15 du 19 octobre 2017 du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs autorisant la signature du Contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie relative à l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine ;

VU le projet d'avenant de prolongation de la convention ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/33 de M. le Président en date du 7 juin 2019 ;

CONSIDERANT les termes du projet d'avenant de prolongation du Contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie relative à l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine en date du 27 février 2018 ;

CONSIDERANT que l'EPTB et l'Agence ont des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir une synergie optimiser entre l'EPTB et l'Agence pour développer, promouvoir et réaliser les opérations à mener pour atteindre ces objectifs sur la durée du XIème programme d'intervention de l'Agence (2019-2024) ;

CONSIDERANT le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

VU la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes de l'avenant de prolongation du contrat de partenariat entre l'EPTB et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Article 2 : PRECISE que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputée au budget de l'EPTB.

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé.

Le Président,



Frédéric MOLLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis